

Objet: ERRATUM : Mise en place de manière temporaire, d'un mécanisme financier incitatif en faveur des IPCSR et DPCSR qui réalisent des examens supplémentaires dans les conditions habituelles.  
Date: 19/02/2021 17:46

Madame, Monsieur,

Le message qui vous a été adressé le 5 février dernier vous informait de la mise en place de manière temporaire, d'un mécanisme financier incitatif en faveur des IPCSR et DPCSR qui réalisent des examens supplémentaires.

Ce dernier s'appuyant sur l'exercice dans les conditions habituelles des examens supplémentaires, je tenais à vous signaler qu'il convient de prendre en compte dans la base de calcul non pas les examens réalisés mais ceux programmés ainsi que le prévoit la circulaire relative aux examens supplémentaires du 30 juillet 2020 qui figure en pièce-jointe.

Je vous rappelle que la période de référence à prendre en compte est celle du 1er janvier au 31 mars 2021.

Bien à vous,

Wassim KAMEL  
SDERPC